

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 584 29 mars 2011

SOMMAIRE

Agripromotion S.A	77 Tamara SPF S.A
Creafimo S.A	TCC Corporation S.à r.l 27999
Esteole Sàrl	4 Terra Mundus Solar S.à r.l 27996
Promaart S.A279	36 TFI Europe Income S.à r.l 28007
Propneu S.A279	7 Theo Müller Group S.à r.l 27998
Qubo Retail	4 TMF Participations S.àr.l 28028
Radical Euro-Services S.A279	37 TML-Invest S.à r.l
Regie Deluxe S.à r.l279	39 Trasteel Holding S.A
R.M.S. Dachkonzept279	Trasteel Investments Holding S.A 2800
Rolaco Hotels S.A279	Tres Rios Management S.A 28000
Rombert S.A	39 Trilon (Luxembourg) S. à r.l 2798 9
Romy Finance S.A279	73 Triton III LuxCo 6 S.à r.l
Royale Neuve Finance S.à r.l 280	9 Uni Wind S.A
Royale Neuve III S.à r.l	9 Valdition Investissements S.A 28000
Sabin Holding S.ASPF	9 Valensole S.A
Sablon International S.A279	74 Valleroy S.A
S.A.F.E. SPF S.A	Ventus Novus S. à r.l
Sapphire S.à r.l	Vetco Luxembourg Finco S.à r.l 28013
Scalia s.à.r.l	9 Via Mala S.A
Scania Treasury Luxembourg279	36 Vivimus SPF S.A
Severland S.àr.l	9 Way Co-Invest S.à r.l
SFM Group International S.A 279	⁹⁶ Way LuxCo S.à r.l
Sinbelux S.A	White Fairy Holding S.A
SL Lux Investment S.C.A 279	White Fairy Holding S.A
Soconalux S.A	White Fairy Holding S.A
Sol4Tel S.A279	White Fairy Holding S.A
Stahl Group SA	3 Winvest Part 4
Sunbeam Luxembourg SA279	WLCE Luxembourg Holdings 28032
T7 S.à r.l	Yasin Holding S.A28037
Takolux Spf S.A	9 Yperesia S.à r.l
Tamara S.A	



Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

EXTRAIT

- En date du 8 décembre 2010, Monsieur David Rickett, Monsieur Stewart Kam-Cheong et Monsieur Niculae Cantuniar ont démissionné de leur mandat de gérant
- Suite à la résolution de l'associé unique du 9 décembre 2010 ont été nommé en fonction de gérants de la société avec effet au 8 décembre 2010 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:
- Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle (France), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- Peter Kurtz, né le 22 septembre 1978 à Huskvarna (Suède), demeurant professionnellement au 1b28 Anton van Osslaan, B-1120 Neder-Over-Heembek (Belgique);
- Mats Rosberg, né le 31 mars 1964 à Helsingborg (Suède), demeurant professionnellement au 18 Stadionstraat, 4815 NG Breda (Pays-Bas);
- Frederik Ljungdahl, né le 24 janvier 1965 à Jönköping (Suède), demeurant professionnellement au 33 Nyköpingsvägen, SE-151 87 Södertälje (Suède);
- Håkan Amgren, né le 25 août 1965 à Stockholm (Suède), demeurant professionnellement au 33 Nyköpingsvägen, SE-151 87 Södertälje (Suède) et
- Herman Verbeylen, né le 20 juillet 1956 à Tienen (Belgique), demeurant professionnellement au 1b28 Anton van Osslaan, B-1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANIA TREASURY LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011007152/27.

(110006757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

R.M.S. Dachkonzept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 86, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 108.302.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011. Signature.

Référence de publication: 2011022528/10.

(110026981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Promaart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.445.

Constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 322 du 14 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111445.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 février 2011,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2011, relation: EAC/2011/1971,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.



Esch-sur-Alzette, le 14 février 2011.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2011022525/20.

(110026810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Radical Euro-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

14, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011022530/11.

(110026934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Propneu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.612.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROPNEU S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 123612, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 409 du 20 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 692 du 24 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian BÜHLMANN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Dorothée JACQUEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant professionnellement à L2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories d'administrateurs et modification afférente de la 1 ère phrase de l'article 9 des statuts.
- 2.- Modification du régime actuel de signature des administrateurs.
- 3.- Modification afférente de l'article 13 des statuts.
- 4.- Augmentation du nombre des administrateurs de la société de 3 à 4 et nomination d'un nouveau administrateur.
- 5.- Réorganisation des pouvoirs de signature des administrateurs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence la première phrase de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 9. (1 ère phrase) La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en deux catégories d'administrateurs A et B. Toutefois le nombre d'administrateurs de catégorie A est limité à deux (2)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et de nommer comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Jean-Claude KROIS, né à Granges, Canton de Soleure, Suisse, le 15 août 1968, demeurant au rue de la Gare 15A, CH-1110 Morges, Confédération Helvétique.

Le mandat du nouvel administrateur finira le 4 juin 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature des administrateurs comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

Monsieur Jean-Claude KROIS.

Administrateurs de catégorie B:

Messieurs Christian BÜHLMANN, Thierry TRIBOULOT et Alexandre TASKIRAN.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christian BÜHLMANN, Dorothée JACQUEL, Thierry TRIBOULOT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 décembre 2010. Relation GRE/2010/4268. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005965/77.

(110006285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Rolaco Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.005.

Extrait du 09.02.2011

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse personnelle de M. Paul Jeanbart, administrateur de la société, est à inscrire au 5 th Floor, Mouawad Building, Pierre Helou Street, 1000 Hazmieh (Beirut), Liban

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



ROLACO HOTELS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011022538/13.

(110026277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Regie Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 132.760.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 février 2011 que:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

7) L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-5863 ALZINGEN, 8 Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, et qu'en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

Pour la société Le liquidateur

Référence de publication: 2011022536/18.

(110026680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Rombert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022539/10.

(110027399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Trilon (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 507.901.830,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

In the year two thousand and ten on the fourth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trilon Luxembourg Branch, represented by Trilon Bancorp Inc., a company, organised under the laws of Ontario, having its registered office at 181, Bay Street, Brookfield Place, CDN-M5J 2T3 Toronto, Ontario, Canada, registered with the Trade Register of Canada under the number 1665334 (Trilon Bancorp Inc.),

in its capacity as sole partner of Trilon (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 100.461, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 18, 2004, number 630 (the Company), which articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, on October 29, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 2010.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:



- I. Trilon Luxembourg Branch represented by Trilon Bancorp Inc. is the sole partner (the Sole Partner) of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at five hundred three million nine hundred one thousand eight hundred and forty US dollars (USD 503,901,840.-) represented by represented by nine million one hundred nnety-four thousand three hundred and fifty-nine (9,194,359) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each and seven million six hundred two thousand three hundred and sixty-nine (7,602,369) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each;
 - III. The agenda is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety US dollars (USD 3,999,990.-) so as to raise it from its present amount of five hundred three million nine hundred one thousand eight hundred and forty US dollars (USD 503,901,840.-) consisting of nine million one hundred ninety-four thousand three hundred and fifty-nine (9,194,359) Ordinary Shares and seven million six hundred two thousand three hundred and sixty-nine (7,602,369) MRPS to five hundred seven million nine hundred one thousand eight hundred and thirty US dollars (USD 507,901,830.-) by the creation and issue of one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) MRPS with a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each;
 - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;
- 3. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above;
- 4. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of AlB Administrative Services Luxembourg S.àr.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety US dollars (USD 3,999,990.-) so as to raise it from its present amount of five hundred three million nine hundred one thousand eight hundred and forty US dollars (USD 503,901,840.-) consisting of nine million one hundred ninety-four thousand three hundred and fiftynine (9,194,359) Ordinary Shares and seven million six hundred two thousand three hundred and sixty-nine (7,602,369) MRPS to five hundred seven million nine hundred one thousand eight hundred and thirty US dollars (USD 507,901,830.-) by the creation and issue of one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) MRPS with a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each.

Intervention/Subscription Payment

Thereupon, Trilon Luxembourg Branch represented by Trilon Bancorp Inc. declares to subscribe to one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) MRPS with a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to four hundred million US dollars (USD 400,000,000.-) to be allocated as follows:

- (i) an amount of three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety US dollars (USD 3,999,990.-) to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of three hundred ninety-five million six hundred thousand and ten US dollars (USD 395,600,010.-) to the share premium account of the Company stapled to the MRPS; and
 - (iii) an amount of four hundred thousand US dollars (USD 400,000.-) to the legal reserve account of the Company.

The amount of four hundred million US dollars (USD 400,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 8 of the Articles in order to reflect the capital increase, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 8.** The share capital is set at five hundred seven million nine hundred one thousand eight hundred and thirty US dollars (USD 507,901,830.-), represented by nine million one hundred ninety-four thousand three hundred and fifty-nine (9,194,359) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each and seven million seven hundred thirty-five thousand seven hundred and two (7,735,702) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paidup. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS shall have



preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter. [.../...]"

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately seven thousand euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an dix mille dix, le deuxième jour d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Trilon Luxembourg Branch, représentée par Trilon Bancorp Inc., une société régie par les lois de l'Ontario, dont le siège social se situe au 181, Bay Street, Brookfield Place, CDN-M5J 2T3 Toronto, Ontario, Canada, immatriculée au Registre de Commerce du Canada sous le numéro 1665334 (Trilon Bancorp Inc.),

en sa qualité d'associé unique de Trilon (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.461, constituée le 21 avril 2004 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 630 du 18 juin 2004 (la Société), dont les statuts (les Statuts) ont été modifié pour la dernière fois le 29 octobre 2010 suivant acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représentée par Hana Witzke, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Trilon Luxembourg Branch, représenté part Trilon Bancorp Inc., est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;
- II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trois millions neuf cent un mille huit cent quarante dollars américains (USD 503.901.840) représenté par neuf millions cent quatre-vingt quatorze mille trois cent cinquante-neuf (9.194.359) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et sept millions six cent deux mille trois cent soixante-neuf (7.602.369) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune;
 - III. L'ordre du jour est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix dollars américains (USD 3.999.990) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent trois millions neuf cent un mille huit cent quarante dollars américains (USD 503.901.840) consistant en neuf millions cent quatre-vingt quatorze mille trois cent cinquante-neuf (9.194.359) Parts Sociales Ordinaires et sept millions six cent deux mille trois cent soixante-neuf (7.602.369) PSPOR à cinq cent sept millions neuf cent un mille huit cent trente dollars américains (USD 507.901.830) par la création et l'émission de cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) PSPOR ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune;
 - 2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social tel qu'indiquée au point 1. ci-dessus;
- 3. Modification subséquente et refonte de l'article 8 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l.



pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société: et

5. Divers.

Maintenant, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix dollars américains (USD 3.999.990) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq cent trois millions neuf cent un mille huit cent quarante dollars américains (USD 503.901.840) représenté par neuf millions cent quatre-vingt quatorze mille trois cent cinquante-neuf (9.194.359) Parts Sociales Ordinaires et six cent deux mille trois cent soixante-neuf (7.602.369) PSPOR, à cinq cent sept millions neuf cent un mille huit cent trente dollars américains (USD 507.901.830) par la création et l'émission de cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) PSPOR ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune.

Intervention/Souscription/Libération

Sur ces faits, Trilon Luxembourg Branch, représenté par Trilon Bancorp Inc., déclare souscrire à cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) PSPOR ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à quatre cent millions de dollars américains (USD 400.000.000) devant être alloué comme suit:

- (i) un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix dollars américains (USD 3.999.990) au compte capital social de la Société;
- (ii) un montant de trois cent quatre-vingt quinze millions six cent mille dix dollars américains (USD 395.600.010) au compte de prime d'émission de la Société, lié aux PSPOR; et
 - (iii) un montant de quatre cent mille dollars américains (USD 400.000) au compte de réserve légale de la Société.

Le montant de quatre cent millions de dollars américains (USD 400.000.000) est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 8 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 8. Le capital social est fixé à 507.901.830 USD (cinq cent sept millions neuf cent un mille huit cent trente dollars américains) divisé en 9.194.359 (neuf millions cent quatre-vingt quatorze mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), ayant une valeur nominale de USD 30 (trente dollars américains) chacune et 7.735.702 (sept millions sept cent trente-cinq mille sept cent deux) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les "PSPOR"), ayant une valeur nominale de USD 30 (trente dollars américains) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une "Part Sociale" et collectivement comme les "Parts Sociales". Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constitueront des catégories séparées de parts sociales dans la Société. Les PSPOR auront des dividendes préférentiels et des droits de liquidation préférentiels vis-à-vis des Parts Sociales Ordinaires, sujet aux termes et condition décrites ci-après. [.../...]"

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte. Signé: H. WITZKE, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. Relation LAC/2010/48913. Reçu soixante-quinze euros (75, euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006076/193.

(110006171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Romy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 143.564.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 février 2011

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- La durée des mandats des administrateurs Monsieur Yves Deschenaux, Monsieur Thomas Dürr et Madame Visaka Kimari et du Commissaire aux Comptes, la société Fin-Contrôle S.A., nommés en date du 5 janvier 2011 est modifiée et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.
 - Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat au 5 rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour Romy Finance S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011022540/18.

(110027321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

S.A.F.E. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022541/10.

(110027264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Sol4Tel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.161.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022548/10.

Echternach, le 14 février 2011.

Signature.

(110026982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.458.

Extrait des résolutions de l'associé du 14 février 2011

L'associé de Sapphire S.àr.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marjoleine van Oort de sa fonction comme gérant de la Société, avec effet immédiat;



- de nommer Ivo Hemelraad demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022542/13.

(110027220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Sablon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.008.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 février 2011

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- La durée des mandats des administrateurs Monsieur Yves Deschenaux, Monsieur Thomas Dürr et Madame Visaka Kimari et du Commissaire aux Comptes, la société Fin-Contrôle S.A., nommés en date du 5 janvier 2011 est modifiée et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015
 - Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat au 5 rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour Sablon International S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011022552/18.

(110027389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Qubo Retail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 121.574.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Ian Andrew SANDFORD, a British citizen born on 29 January 1963 in Exeter, United Kingdom, and residing at C/Fotógrafo Francisco Cano, 107A, Alicante / Playa de San Juan, 03540, Spain (the "Principal"),

here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "QUBO RETAIL S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 121.574, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2418 of December 28, 2006.

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on April 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1293 of June 28, 2007.

- II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up.
- III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.
- V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.



- VI. The Principal gives discharge to the sole manager of the Company in respect of the execution of his mandate up to this date.
 - VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.
 - VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.
- IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur lan Andrew SANDFORD, citoyen britannique né le 29 janvier 1963 à Exeter, Royaume-Uni, et résidant à C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A, Alicante / Playa de San Juan, 03540, Espagne,

ici représenté par Monsieur Mathieu Gangloff, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 28 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "QUBO RETAIL S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 121.574, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2418 du 28 décembre 2006.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293 du 28 juin 2007.

- II. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 €,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 25 €,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.
- V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.
- VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.
 - VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.
- IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005967/101.

(110006142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

SFM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 99.725.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022555/9.

(110026696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

SL Lux Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.389.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61243 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022557/10.

(110027231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Sunbeam Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 141.401.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 octobre 2008

Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à Saint-Dizier (France), demeurant 46, rue Glesener à L-1610 Luxembourg, est nommé Directeur-délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée, et dispose du pouvoir de signature suivant: il peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011022559/12.

(110026686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Terra Mundus Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.276.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 21/09/2010 sous la référence n° L100143752) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022560/11.

(110026852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Agripromotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.176.

L'an deux mille et onze, le cinq janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AGRIPROMOTION S.A.», avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.176 (NIN 2002 2211 197),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1082 du 16 juillet 2002,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier GENOUD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Approbation des comptes arrêtés au 29 décembre 2010.
- 2.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société, avec pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.
- 3.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, transformation de la société en une société à responsabilité limitée de droit italien, sous condition suspensive: a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

- 4.- Nomination d'un administateur unique.
- 5.- Pouvoir au nouvel administrateur unique d'accomplir l'ensemble des formalités en Italie.
- II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.
- III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve, après discussion, les comptes arrêtés au 29 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg vers l'Italie, Studi di Bella, Via Massa Avenza 22, 54100 Massa, avec effet au 31 décembre 2010.

L'assemblée décide de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne, de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit italien et de continuer à opérer conformément au droit italien sous la



dénomination de AGRIPROMOTION SRL, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique:

Monsieur Luciano PAGNI, entrepreneur en retraite, demeurant Via Massa Avenza 22, 54100 Massa. Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Luciano PAGNI, prénommé en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des sociétés italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Déclaration

L'incidence fiscal du transfert du siège social de la société vers l'Italie est du ressort des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ZIMMER, C. BORTOLOTTO, X. GENOUD, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 07 janvier 2011. Relation: ECH/2011/64. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012006/85.

(110013353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Theo Müller Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.100.

Avec effet au 24 janvier 2011, l'associé unique de la Société:

- a pris acte de la démission de Monsieur Theo Millier Junior de son poste de gérant unique de la Société;
- a décidé de nommer Monsieur Volkhard Otto Mett comme nouveau gérant unique de la Société pour un mandat à durée indéterminée.

Avec effet au 1 ^{er} février 2011, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246).

A cette même date, l'adresse de Monsieur Mett est également au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246)

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Theo Müller Group S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011022561/19.

(110027328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.



Takolux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

Le bilan de la société au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011022563/12.

(110027046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61236 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022564/10.

(110026679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Way LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Triton III LuxCo 6 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.888.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III LuxCo 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 854 of 24 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 151.888. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting is declared open at 8.55 a.m, with Maître Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Rémy BONNEAU, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. To change the name of the Company to "Way LuxCo S.à r.l.".
- 2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of two cents euro (EUR 0.02), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02).
- 3. To issue one (1) new class A share having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing class A shares.
- 4. To accept subscription for this newly issued class A share by TWO Triton Fund F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) ("TWO Triton Fund F&F") and to accept payment in full for this newly issued share by a contribution in cash.
- 5. To issue one (1) new class B share having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing class B shares.



- 6. To accept subscription for this newly issued class B share, together with payment of a share premium, by Triton Masterluxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.037 ("TML2") and to accept payment in full for such newly issued share by both a contribution in cash and a contribution in kind.
- 7. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) represented by six hundred and twenty-five thousand one (625,001) class A shares and six hundred and twenty-five thousand one (625,001) class B shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01).
 - 8. To amend the current financial year of the Company.
- 9. To amend articles 1 (third paragraph), 5 and 20 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.
 - 10. Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the share-holders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.
- (v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Way LuxCo S.à r.l.".

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two cents euro (EUR 0.02), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one (1) new class A share having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-) and having the same rights and privileges as the existing class A shares.

Fourth resolution Subscription and Payment

There now appeared Maître Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of TWO Triton Fund F&F, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of TWO Triton Fund F&F, for one (1) new class A share having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to make payment for such newly issued share by a contribution in cash.

The amount of one cent (EUR 0.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new class A share to TWO Triton Fund F&F as fully paid share.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one (1) new class B share having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-) and having the same rights and privileges as the existing class B shares.

Sixth resolution Subscription and Payment

There now appeared Maître Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of TML2 (the "Contributor"), by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of TML2, for one (1) new class B share having a nominal value of one cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of sixty-nine million four hundred and fifty-eight thousand seventy-one euro and ninety-nine cents (EUR 69,458,071.99), and to make payment for such newly issued class B share by both a contribution in cash in an amount of sixty-nine million one hundred sixty-four thousand



five hundred seventy-two euro (EUR 69,164,572.-) (the "Contribution in Cash") and a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting in receivables, as further described in a special report drawn up by the Company's board of managers.

With respect to the Contribution in Cash, an amount of sixty-nine million one hundred sixty-four thousand five hundred seventy-two euro (EUR 69,164,572.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Contribution in Kind represents an aggregate value of two hundred ninety-three thousand five hundred euro (EUR 293,500.-).

Proof of the ownership by the Contributor of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Contributor acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Contributor acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued, which report has been presented to the general meeting of the shareholders and to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new class B share to TML2 as fully paid share.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) represented by six hundred and twenty-five thousand one (625,001) class A shares and six hundred and twenty-five thousand one (625,001) class B shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Following the aforementioned contributions in cash, an amount of sixty-nine million one hundred sixty-four thousand five hundred seventy-two euro and one cent (EUR 69,164,572.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December.

The extraordinary general meeting further resolves that the current financial year which started on the first day of October 2010 will end on the last day of December 2010 so that the next financial year will start on the first day of January 2011 and end on the last day of December 2011.

Ninth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1 (third paragraph), 5 and 20 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 1 (third paragraph) shall from now on read as follows:

"Art. 1. Form, Name. The Company will exist under the name of "Way LuxCo S.à r.l.".

As a result, article 5 (first paragraph) shall from now on read as follows:

"Art. 5. Subscribed Capital. The issued capital of the Company is set twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) represented by six hundred and twenty-five thousand one (625,001) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred and twenty-five thousand one (625,001) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December."

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 9.10 a.m.



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Triton III LuxCo 6 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 854 du 24 avril 2010 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.888. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.55 heures sous la présidence de Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Rémy BONNEAU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1 Modification de la dénomination sociale de la Société en "Way LuxCo S.à r.l.".
- 2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux centimes (EUR 0,02), afin de le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).
- 3 Emission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.
- 4 Acceptation de la souscription de cette part sociale de catégorie A nouvellement émise, par TWO Triton Fund F&F L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) («TWO Triton Fund F&F») et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.
- 5 Emission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.
- 6 Acceptation de la souscription de cette part sociale de catégorie B nouvellement émise, avec le paiement d'une prime d'émission, par Triton Masterluxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.037 («TML2») et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale à la fois par un apport en numéraire et par un apport en nature.

7 Fixation du montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02), divisé en six cent vingt-cinq mille une (625.001) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille une (625.001) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01) chacune.

- 8 Modification de l'exercice social en cours de la Société.
- 9 Modification des articles 1 ^{er} (troisième paragraphe), 5 et 20 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées précédentes.
 - 10 Divers.
- (ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Way LuxCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux centimes (EUR 0,02), afin de le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur d'un centime (EUR 0,01) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

Quatrième résolution Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de TWO Triton Fund F&F, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de TWO Triton Fund F&F, une (1) nouvelle part sociale de catégorie A ayant une valeur d'un centime (EUR 0,01) chacune, et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

Le montant d'un centime (EUR 0,01), a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie A à TWO Triton Fund F&F comme part sociale entièrement libérée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide l'émission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie B ayant une valeur d'un centime (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.

Sixième résolution Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de TML2 (l'«Apporteur»), en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de TML2, à une (1) nouvelle part sociale de catégorie B ayant une valeur d'un centime (EUR 0,01) chacune, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille soixante-onze euros et quatre-vingt dix-neuf centimes (EUR 69.458.071,99), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale de catégorie B à la fois par un apport en numéraire d'un montant de soixante-neuf millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.164.572.-) (l'«Apport en Numéraire») et par un apport en nature (l'«Apport en Nature») de TML2 consistant en des créances, telles que plus explicitement définies dans un rapport spécial dressé par le conseil de gérance de la Société.

Eu égard à l'Apport en Numéraire, un montant de soixante-neuf millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.164.572.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

L'Apport en Nature représente une valeur totale de deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros (EUR 293.500,-).

Preuve de la détention de l'Apport en Nature par l'Apporteur a été donnée au notaire instrumentant.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dûment nommé déclare que l'Apport en Nature est libre de tout gage ou engagement ou charge, suivant ce qui s'applique, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transmission de l'Apport en Nature de la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation du transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dûment nommé déclare également qu'un rapport a été dressé par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué, lequel rapport a été présenté à l'assemblée générale des associés et au notaire instrumentant.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie B à TML2 comme part sociale entièrement libérée.



Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02), divisé en six cent vingt-cinq mille une (625.001) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille une (625.001) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune.

Suite aux apports en numéraire ci-dessus mentionnés, un montant de soixante-neuf millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-douze euros et un centime (EUR 69.164.572,01) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1 er octobre 2010 se terminera le dernier jour de décembre 2010 de sorte que le prochain exercice social commencera le premier jour de janvier 2011 et se terminera le dernier jour de décembre 2011.

Neuvième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 1 ^{er} (troisième paragraphe), 5 et 20 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 1 er (troisième paragraphe) aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 1 er . Forme, Dénomination. La Société adopte la dénomination sociale "Way LuxCo S.à r.l."»

En conséquence, l'article 5 (premier paragraphe) aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500.02) représenté par six cent vingt-cinq mille une (625.001) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille une (625.001) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre.».

Dixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions proposées ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euro (EUR 6.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Bonneau, M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2027. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006078/297.

(110006109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.



TML-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.725,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.006.

Avec effet au 25 janvier 2011, l'associé unique de la Société:

- a pris acte de la démission de Monsieur Theo Müller Junior de son poste de gérant unique de la Société;
- a décidé de nommer Monsieur Volkhard Otto Mett comme nouveau gérant unique de la Société pour un mandat à durée indéterminée.

Avec effet au 1 ^{er} février 2011, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246).

A cette même date, l'adresse de Monsieur Mett est également au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246)

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TML - Invest S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011022566/19.

(110027326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Trasteel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.159.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 février 2011 que:

- 1. Les démissions de Madame Sandra CORTINOVIS et Monsieur Claude KARP, en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat.
 - 2. Sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Monsieur Alexandre BARDOT, né le 7 octobre 1972 à Troyes (France) et demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 7 juin 1971 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022567/20.

(110027254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Trasteel Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.158.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 février 2011 que:

- 1. Les démissions de Madame Sandra CORTINOVÏS et Monsieur Claude KARP, en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat.
 - 2. Sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:
- Monsieur Alexandre BARDOT, né le 7 octobre 1972 à Troyes (France) et demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 7 juin 1971 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022568/20.

(110026710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Tres Rios Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.835.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022569/10.

(110027178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Uni Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.025.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que Madame Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement au 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, à démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la société.

Luxembourg, le 03 février 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011022573/13.

(110027151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Valdition Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 60.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Marika Kemps.

Référence de publication: 2011022574/10.

(110026985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Valensole S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.373.

RECTIFICATIF

L'affectation du résultat disponible des comptes au 31 décembre 2009 a été déposée à Luxembourg le 28 juin 2010 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L100091222.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation du résultat disponible des comptes au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALENSOLE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011022575/16.

(110027385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.



Ventus Novus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 592.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 112.388.

EXTRAIT

En date du 10 février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022576/15.

(110026921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

TFI Europe Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 158.008.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Inovalis S.A., an company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 9, Avenue Hoche, 75008 Paris, France, registered with the French trade and companies Register's under registration number 420780835.

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, by virtue of a proxy,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company is incorporated under the name of "TFI Europe Income S.à r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality



may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at forty-five thousand euro (EUR 45,000) represented by four hundred fifty (450) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.



- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

- **Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the four hundred fifty (450) shares have been subscribed by Inovalis S.A., as aforementioned, for a total price of forty-five thousand euro (EUR 45,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The Company will be managed by a sole manager.
- 2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Robert Andrew Quinn, director, born in Stockton-on-Tees (United Kingdom) on 8 May 1977, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
 - 3. The registered office of the Company shall be at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Inovalis S.A., une société existante et régie selon le droit français et ayant son siège social au 9, Avenue Hoche, 75008 Paris, France, enregistrée au registre du commerce et des sociétés français sous le numéro 420780835,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société pourra agir en tant qu'associé commandité de sociétés en commandite ou de structure sociétaires similaires entraînant une responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations des entités en question.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "TFI Europe Income S.à r.l.".
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) représentés par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur de cent euro (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.



- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.



- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 22.** Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des quatre cent cinquante (450) parts sociales a été souscrit par Inovalis S.A., susmentionnée, pour un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.400.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La Société sera gérée par un gérant unique.
- 2. La personne suivante est nommée comme gérant pour une durée indéterminée:



- Monsieur Robert Andrew Quinn, director, né à Stockton-on-Tees (Royaume-Uni) le 8 mai 1977, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
 - 3. L'adresse du siège social est fixée au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58374. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006086/319.

(110006608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.160.

EXTRAIT

En date du 18 janvier 2011, les gérants ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022577/13.

(110026845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Vivimus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022580/10.

(110027265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Stahl Group SA, Société Anonyme, (anc. Winvest Part 4).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011022582/13.

(110026903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.



White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022585/10.

(110027168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022586/10.

(110027169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Esteole Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 158.013.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- Monsieur Arnaud GUILLAUME, né le 9 janvier 1967 à Châlons-en-Champagne (51), gérant de sociétés, demeurant au 23/25 Rue des Sablons à F-51390 Gueux;
- Madame Mélaine BESSE GUILLAUME, née le 3 mars 1978 à Paris (8e), responsable juridique et administrative, demeurant au 23/25 Rue des Sablons à F-51390 Gueux;

ici représentés par Monsieur Jean-Marc ASSA, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val St Croix, en vertu de deux procurations données sous seing privé datées du 15 décembre 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées « ne varietur » par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ESTEOLE SARL».
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.



La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement, notamment par la prestation de services, à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.
- **Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** La société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.
- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.



Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par les comparants, représentés comme dit ci-avan	t:
1 M. Arnaud GUILLAUME, prénommé, cinquante parts	50
2 Mme Mélaine BESSE GUILLAUME, prénommée, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à neuf cents euros (900,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée M. Arnaud GUILLAUME, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Assa, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2010. Relation: RED/2010/1983. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006597/113.

(110006667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022587/10.

(110027170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 février 2011 que:

1. La cooptation de Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant qu'administrateur de la société, décision prise par le Conseil d'Administration en date du 14 mai 2009, a été ratifiée.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022588/14.

(110027318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.



Yperesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 125.527.

En date du 11 février 2011, le gérant de la société a décidé de transférer le siège social de la société au 74 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 11 février 2011.

Simon Henin

Gérant

Référence de publication: 2011022591/12.

(110027347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Tamara SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Tamara S.A.).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 28.808.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TAMARA S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1988, publié au publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 315 du 29 novembre 1988, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 15 décembre 1997, publié au publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 219 du 7 avril 1998,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 28.808.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Faride BENTEBBAL, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial.
- 2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- « **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières pré-



cieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en "TAMARA SPF S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de "TAMARA SPF S.A.".»

- 4.- Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.»
 - 5 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société constituée sous la forme d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "TAMARA SPF S.A.", et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article un des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1** er . (premier alinéa) Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de «TAMARA SPF S.A.».»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, F. Bentebbal, J. Bernardi, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56520. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006067/110.

(110006079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Royale Neuve Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Royale Neuve III S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.476.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michael Lavallée.

Référence de publication: 2011023940/11.

(110028711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Scalia s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023942/10.

(110028262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Severland S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023943/10.

(110028716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Sabin Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.825.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour SABIN HOLDING S.A.-SPF Société anonyme de gestion de patrimoine familial Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011023941/14.

(110028587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Way Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. T7 S.à r.l.).

Capital social: EUR 777.942,86.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 144.042.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of T7 S.à r.l, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 195 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 144.042. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting is declared open at 9.15 a.m, with Maître Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Rémy BONNEAU, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. To create, in addition to the existing class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, one (1) new class of shares namely the ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01.-) each.
- 2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and forty-two euro and eighty-six cents (EUR 777,942.86.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven hundred and ninety thousand four hundred and forty-two euro and eighty six cents (EUR 790,442.86.-).
- 3. To issue seventy-seven million seven hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-six (77,794,286) ordinary shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-).
- 4. To accept the subscription of sixty-nine million three hundred and sixty-six thousand five hundred and seventy-two (69,366,572) of these new ordinary shares by Way LuxCo S.à r.l. (formerly Triton III LuxCo 6 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.888 ("Way LuxCo"), with payment of a share premium of a global amount of sixty-eight million six hundred and seventy-two thousand nine hundred six euro and twenty-eight cents (EUR 68,672,906.28.-), by both a contribution in cash and a contribution in kind by Way LuxCo.
- 5. To accept the subscription of eight million four hundred and twenty-seven thousand seven hundred and fourteen (8,427,714) of these new ordinary shares by Whale L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 74931 ("Whale"), acting through its General Partner Whale GP Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA and registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 106976, with payment of a share premium of a global amount of eight million three hundred and forty-three thousand four hundred and thirty-six euro and eighty-six cents (EUR 8,343,436.86.-), by a contribution in cash.
- 6. To decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to reduce it from its current amount of seven hundred and ninety thousand four hundred and forty-two euro and



eighty six cents (EUR 790,442.86.-) to an amount of seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and forty-two euro and eighty-six cents (EUR 777,942.86.-), by cancelling all the existing 125,000 class A shares, 125,000 class B shares, 125,000 class C shares, 125,000 class D shares, 125,000 class E shares, 125,000 class F shares, 125,000 class G shares, 125,000 class H shares, 125,000 class I shares and 125,000 class J shares and to reimburse twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) resulting from the foregoing capital reduction to Way LuxCo.

- 7. To set the amount of the Company's subscribed capital at seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and forty-two euro and eighty-six cents (EUR 777,942.86.-) represented by seventy-seven million seven hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-six (77,794,286) ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-).
 - 8. To change the Company's name to "Way Co-Invest S.à r.l."
 - 9. To amend the current financial year of the Company.
- 10. To amend articles 1 (third paragraph), 5, 6, 20, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.
 - 11. Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the share-holders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.
- (v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the existing class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, one (1) new class of shares namely the ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01.-) each.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and forty-two euro and eighty-six cents (EUR 777,942.86.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven hundred and ninety thousand four hundred and forty-two euro and eighty six cents (EUR 790,442.86.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue seventy-seven million seven hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-six (77,794,286) ordinary shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-).

Fourth resolution Subscription and Payment

There now appeared Maître Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Way LuxCo (the "Contributor"), by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Way LuxCo, for sixty-nine million three hundred and sixty-six thousand five hundred and seventy-two (69,366,572) ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-), with payment of a share premium of sixty-eight million six hundred and seventy-two thousand nine hundred six euro and twenty-eight cents (EUR 68,672,906.28.-), and to make payment for such newly issued shares by both a contribution in cash in an amount of sixty-nine million one hundred sixty-four thousand five hundred seventy-two euro (EUR 69,164,572.-) (the "Contribution in Cash") and a contribution in kind (the "Contribution in Kind") by Way LuxCo consisting in receivables, as further described in a special report drawn up by the Company's board of managers.

With respect to the Contribution in Cash, an amount of sixty-nine million one hundred sixty-four thousand five hundred seventy-two euro (EUR 69,164,572.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Contribution in Kind represents an aggregate value of two hundred two thousand euro (EUR 202,000.-).

Proof of the ownership by the Contributor of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Contributor acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Con-



tribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Contributor acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued, which report has been presented to the general meeting of the shareholders and to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the sixty-nine million three hundred and sixty-six thousand five hundred and seventy-two (69,366,572) ordinary shares to Way LuxCo as fully paid shares.

Fifth resolution Subscription and Payment

There now appeared Maître Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Whale, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Whale, acting through its General Partner Whale GP Limited, for eight million four hundred and twenty-seven thousand seven hundred and fourteen (8,427,714) ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-), with payment of a share premium of eight million three hundred and forty-three thousand four hundred and thirty-six euro and eighty-six cents (EUR 8,343,436.86.-), and to make payment for such newly issued ordinary shares by a contribution in cash.

The amount of eight million four hundred and twenty-seven thousand seven hundred fourteen euro (EUR 8,427,714.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the eight million four hundred and twenty-seven thousand seven hundred and fourteen (8,427,714) ordinary shares to Whale as fully paid shares.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to reduce it from its current amount of seven hundred and ninety thousand four hundred and forty-two euro and eighty six cents (EUR 790,442.86.-) to an amount of seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and forty-two euro and eighty-six cents (EUR 777,942.86.-), by cancelling all the 125,000 class A shares, 125,000 class B shares, 125,000 class C shares, 125,000 class D shares, 125,000 class E shares, 125,000 class F shares, 125,000 class G shares, 125,000 class H shares, 125,000 class I shares and 125,000 class J shares and to reimburse twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) resulting from the foregoing capital reduction to Way LuxCo.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and forty-two euro and eighty-six cents (EUR 777,942.86.-) represented by seventy-seven million seven hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-six (77,794,286) ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-).

Following the aforementioned contributions in cash, an amount of seventy-seven million five hundred ninety-two thousand two hundred eighty-six euro (EUR 77,592,286.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the Company's name to "Way Co-Invest S.à r.l."

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December.

The extraordinary general meeting further resolves that the current financial year which started on the first day of April 2010 will end on the last day of December 2010 so that the next financial year will start on the first day of January 2011 and end on the last day of December 2011.

Tenth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend articles 1 (third paragraph), 5, 6, 20, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 1 (third paragraph) shall from now on read as follows:

"Art. 1. (Third paragraph). The Company will exist under the name of "Way Co-Invest S.à r.l.".



As a result, article 5 shall from now on read as follows:

"Art. 5. Subscribed capital. The subscribed capital of the Company is set seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and forty-two euro and eighty-six cents (EUR 777,942.86.-) represented by seventy-seven million seven hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-six (77,794,286) ordinary shares (together referred to as the "shares" and each a "share").

Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws .

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 6 shall from now on read as follows:

"Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined in the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely among shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

In addition, certain transfer restrictions and specific rights with respect to transfer of shares to third parties may apply, as may be set forth in a shareholders' agreement as may be agreed among shareholders from time to time.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law."

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

"Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 24 shall from now on read as follows:

" Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."



Eleventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 9.25 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «T7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg) en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 195 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.042. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Rémy BONNEAU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1 Création, en plus des parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J existantes, une (1) nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01.-) chacune.
- 2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante dix-sept mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 777.942,86,-), afin de l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 790.442,86,-).
- 3 Émission de soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (77.794.286) parts sociales ordinaires, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune.
- 4 Acceptation de la souscription de soixante-neuf millions trois cent soixante six mille cinq cent soixante-douze (69.366.572) de ces parts sociales ordinaires par Way LuxCo (anciennement dénommé Triton III LuxCo 6 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.888 («Way LuxCo»), avec paiement d'une prime d'émission de soixante-huit millions six cent soixante-douze mille neuf cent six euros et vingt-huit centimes (EUR 68.672.906,28,-), à la fois par un apport en numéraire et par un apport en nature de Way LuxCo .
- 5 Acceptation de la souscription de huit millions quatre cent vingt-sept mille sept cent quatorze (8.427.714) de ces parts sociales ordinaires Whale L.P., un limited partnership régi selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculé auprès du Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 74931 («Whale»), agissant par son General Partner Whale GP Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculé auprès du Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 106976, avec paiement d'une prime d'émission de huit millions trois cent quarante-trois mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 8.343.436,86,-), par un apport en numéraire.



6 Réduction du capital social par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le réduire de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 790.442,86,-) à sept cent soixante dix-sept mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 777.942,86,-), par l'annulation de l'ensemble des 125.000 parts sociales de catégorie A, 125.000 parts sociales de catégorie B, 125.000 parts sociales de catégorie C, 125.000 parts sociales de catégorie E, 125.000 parts sociales de catégorie F, 125.000 parts sociales de catégorie H, 125.000 parts sociales de catégorie H, 125.000 parts sociales de catégorie I et 125.000 parts sociales de catégorie J existantes et remboursement des douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) résultant de la réduction de capital précédente à Way LuxCo.

7 Fixation du montant du capital souscrit de la Société à sept cent soixante dix-sept mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 777.942,86,-), divisé en soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (77.794.286) parts sociales ordinaires, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune.

- 8 Modification de la dénomination sociale de la Société en «Way Co-Invest S.à r.l.».
- 9 Modification de l'exercice social en cours de la Société.
- 10 Modification des articles 1 (troisième paragraphe), 5, 6, 20, 23 et 24 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.
 - 11 Divers
- (ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer en plus des parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J existantes, une (1) nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01.-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante dix-sept mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 777.942,86,-), afin de l'accroitre de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 790.442,86,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (77.794.286) parts sociales ordinaires, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune.

Quatrième résolution Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de Way LuxCo (l'«Apporteur»), en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Way LuxCo, soixante-neuf millions trois cent soixante six mille cinq cent soixante-douze (69.366.572) parts sociales ordinaires, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission de soixante-huit millions six cent soixante-douze mille neuf cent six euros et vingt-huit centimes (EUR 68.672.906,28,-), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ordinaires à la fois par un apport en numéraire d'un montant de soixante-neuf millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.164.572.-) (l'«Apport en Numéraire») et par un apport en nature (l'«Apport en Nature») de Way LuxCo consistant en des créances, telles que plus explicitement définies dans un rapport spécial dressé par le conseil de gérance de la Société.

Eu égard à l'Apport en Numéraire, un montant de soixante-neuf millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 69.164.572.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.



L'Apport en Nature représente une valeur totale de deux cent deux mille euros (EUR 202.000,-).

Preuve de la détention de l'Apport en Nature par l'Apporteur a été donnée au notaire instrumentant.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dûment nommé déclare que l'Apport en Nature est libre de tout gage ou engagement ou charge, suivant ce qui s'applique, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transmission de l'Apport en Nature de la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation du transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dûment nommé déclare également qu'un rapport a été dressé par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué, lequel rapport a été présenté à l'assemblée générale des associés et au notaire instrumentant.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors (i) d'approuver ladite souscription et ledit paiement et (ii) d'attribuer les soixante-neuf millions trois cent soixante six mille cinq cent soixante-douze (69.366.572) parts sociales ordinaires à Way LuxCo comme parts sociales entièrement libérées.

Cinquième résolution Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de Whale, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Whale, agissant par son General Partner Whale GP Limited, huit millions quatre cent vingt-sept mille sept cent quatorze (8.427.714) parts sociales ordinaires, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission de huit millions trois cent quarante-trois mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 8.343.436,86,-), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ordinaires par un apport en numéraire.

Le montant de huit millions quatre cent vingt-sept mille sept cent quatorze euros (EUR 8.427.714,-), a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les huit millions quatre cent vingt-sept mille sept cent quatorze (8.427.714) parts sociales ordinaires à Whale comme parts sociales entièrement libérées.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le réduire de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 790.442,86,-) à sept cent soixante dix-sept mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 777.942,86,-), par l'annulation de l'ensemble des 125.000 parts sociales de catégorie A, 125.000 parts sociales de catégorie B, 125.000 parts sociales de catégorie C, 125.000 parts sociales de catégorie E, 125.000 parts sociales de catégorie F, 125.000 parts sociales de catégorie G, 125.000 parts sociales de catégorie H, 125.000 parts sociales de catégorie I et 125.000 parts sociales de catégorie J existantes et de rembourser les douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) résultant de la réduction de capital ci avant décidée à Way LuxCo.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à sept cent soixante dix-sept mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 777.942,86,-), divisé en soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (77.794.286) parts sociales ordinaires, ayant une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune.

Suite aux apports en numéraire ci-dessus mentionnés, un montant de soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-six euro (EUR 77.592.286) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Way Co-Invest S.à r.l.».

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1 er avril 2010 se terminera le dernier jour de décembre 2010 de sorte que le prochain exercice social commencera le premier jour de janvier 2011 et se terminera le dernier jour de décembre 2011.



Dixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les articles 1 ^{er} (troisième paragraphe), 5, 6, 20, 23 et 24 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

L'article 1 er (troisième paragraphe) aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 1 er . Forme, Dénomination. La Société adopte la dénomination de "Way Co-Invest S.à r.l.".»

L'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent soixante dix-sept mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 777.942,86,-), divisé en soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (77.794.286) parts sociales ordinaires (ensemble les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»)

Chaque part sociale émise a une valeur d'un centime (EUR 0.01.-) chacune et est entièrement libérée.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales seront identiques sauf dans la mesure ou il en est autrement disposé par les présents statuts ou les Lois

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour combler toutes pertes nettes réalisée, pour effectuer des distributions aux associés sous forme de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

L'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire une fraction dans les bénéfices de la Société, tel que défini par les présents Statuts, et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

En plus, certaines restrictions de transfert et droits spécifiques eu égard au transfert des parts sociales à un tiers peuvent s'appliquer, et qu'il peut être prévu dans un pacte d'associés qui peut être accordé de temps à autres.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.»

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.».

L'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

L'article 24 aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.



En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associé(s) de manière à atteindre sur une base consolidée le même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Onzième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euro (EUR 6.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.25 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Bonneau, M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2028. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006092/461.

(110006107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Sinbelux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023944/10.

(110028717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

TMF Participations S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.495.

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2010 que l'actionnaire a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Frank A.J. van Oers en tant que gérant avec effet au 30 décembre 2010;
- de nommer en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 30 décembre 2010 et pour un terme d'un an, expirant après l'assemblée générale annuelle de 2011, Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- de réélire en tant que gérants de la Société, pour un terme d'un an, expirant après l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - * Monsieur Robert Jan Schol
 - * Monsieur Paul van Baarle
 - * Mademoiselle Polyxeni Kotoula
 - * Madame Thérèse F.C. Wijnen



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour la société

Paul van Baarle / Polyxeni Kotoula

Deux gérants

Référence de publication: 2011007161/25.

(110006704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Soconalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023945/10.

(110028266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Valleroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 37.118.

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VALLEROY S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II,

constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 juin 1991, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 432 du 15 novembre 1991, statuts modifiés en date du 16 décembre 1997 suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 264 du 22 avril 1998, et modifiés sous seing privé en date du 28 décembre 2001 opérant conversion de la devise du capital de LUF en EURO avec effet au 1 er janvier 2002 en application de la loi du 10 novembre 1998 telle que modifiée, avec publication au Mémorial C numéro 967 du 25 juin 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37118.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la société avec suppression de toute référence à la qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 telle que modifiée, notamment à l'article 1 ^{er} des statuts, et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- " Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.



Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet".

- 2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.784.910,23 (deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent dix virgule vingt-trois euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 297.472,23 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze virgule vingt-trois euros) à un montant de EUR 3.082.382,46 (trois millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-deux virgule quarante-six euros) avec émission de 112.343 (cent douze mille trois cent quarante-trois) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 3. Souscription par Transimmob SA et libération par capitalisation des emprunts obligataires privés et de partie du compte courant.
 - 4. Rapport du réviseur.
- 5. Modification de l'article 5§1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "Le capital social de la société est fixé à EUR 3.082.382,46 (trois millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quarante-six centimes) représenté par 124.343,-(cent vingt-quatre mille trois cent quarante-trois) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.".
 - 6. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, Madame le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société avec suppression de toute référence à la qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 telle que modifiée, notamment à l'article 1 ^{er} des statuts, et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.784.910,23 (deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent dix virgule vingt-trois euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 297.472,23 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze virgule vingt-trois euros) à un montant de EUR 3.082.382,46 (trois millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-deux virgule quarante-six euros) avec émission de 112.343 (cent douze mille trois cent quarante-trois) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.



Troisième résolution

Ensuite l'actionnaire unique, Transimmob SA, ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 décembre 2010, a déclaré souscrire les 112.343 (cent douze mille trois cent quarante-trois) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par capitalisation des emprunts obligataires privés et de partie du compte courant.

La conversion de la créance liquide et exigible en capital a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activités Capellen, sous la signature de Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises en date dudécembre 2010, conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie au 30 décembre 2010"

Le prédit rapport restera annexé aux présentes après avoir été paraphé "ne varietur" par la comparante, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier le libellé de l'article 5§1 des statuts qui aura la teneur suivante:

" Art . 5. Premier paragraphe. Le capital social de la société est fixé à EUR 3.082.382,46 (trois millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quarante-six centimes) représenté par 124.343,- (cent vingt-quatre mille trois cent quarante-trois) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.20 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 3.200.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, celle-ci a signé avec le notaire et les membres du bureau le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER; E. MATERA; D. GOERGEN; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/174. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006100/130.

(110006335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Via Mala S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 29.769.

- Constituée suivant acte reçu par Me Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 118 du 29 avril 1989.
 - Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L-DIFFER-DANGE en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial n° 506 du 30 mars 2002.

Il résulte des lettres adressées à la société VIA MALA S.A. en date du 6 janvier 2011, que Monsieur Claude FABER, Mademoiselle Jeanne PIEK et Monsieur Lionel CAPIAUX ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

De plus il résulte d'une lettre adressée à la société VIA MALA S.A. en date du 6 janvier 2011, que Monsieur Didier KIRSCH a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.



Luxembourg, le 7 janvier 2011. Pour la société VIA MALA S.A.

Référence de publication: 2011006102/18.

(110006663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Yasin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 64.231.

Les administrateurs Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann, ainsi que le commissaire aux comptes Madame Myriam Spiroux-Jacoby se dont démis de leurs fonctions respectives en date du 29 décembre 2010.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour: YASIN HOLDING S.A. Société anonyme holding EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Caroline Felten / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011006121/15.

(110005798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

WLCE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.228.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 décembre 2010

- 1) Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 2) Monsieur Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 9 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme Pour WLCE Luxembourg Holdings Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011006116/16.

(110006497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Creafimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 145.052.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue le 7 décembre 2010 au siège social de la société

L'Assemblée Générale décide de renommer en tant qu'administrateur Monsieur Francis LAGARDE, domicilié à 8 Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg.

L'assemblée décide de renommer la société Compagnie Européenne de Révision sàrl, avec siège social à 15 rue des Carrefours L-8124 Bridel en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011006277/16.

(110006524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck